



**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CABRIERES D'AVIGNON  
SEANCE DU 12 JUILLET 2018**

L'an deux mil dix-huit, le douze juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Cabrières d'Avignon, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude REBUFFAT, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, en suite de la convocation en date du 27 juin 2018.

- Effectif légal du Conseil Municipal : 19
- Nombre de membres en exercice : 18
- Nombre de Conseillers Présents : 10
- Nombre de Conseillers ayant pris part à la délibération : 14

Étaient présents : Mmes et MM les conseillers municipaux :

Jean-Claude Rebuffat, Jérôme Chauvin, Delphine Pellegrin, Cathy Pommier-Bernard, Yvette Roussel-Heyer, René Moretti, Jean-Pierre Audibert, Brigitte Scott, Christophe Maus, Françoise Mathieu

Étaient absents excusés : Marie-Paule Ghiglione, Yves Prouvenc, Yves Berger, Patrick Veignal (donne pouvoir à René Moretti), Magali Grouiller-Liautaud (donne pouvoir à Jean-Pierre Audibert), Jean-Louis Poli, Christine Martel (donne pouvoir à Françoise Mathieu), Marie-France Ramon (donne pouvoir à Jean-Claude Rebuffat)

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance : Jérôme Chauvin

### **Ordre du jour**

**1- Décisions prises par le Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du C.G.C.T : Néant**

**2- Marché Public de Travaux à Procédure Adaptée (MAPA – Article 28 du Code des Marchés Publics) relatif à l'extension du réseau d'assainissement quartier Lise**

#### **Monsieur le Président informe l'assemblée :**

- **vu** la délibération du conseil municipal en date du 11 avril, déléguant au Maire un certain nombre d'attributions limitativement énumérées à l'article L. 2122-22 du CGCT (Code Général des collectivités territoriales) notamment l'alinéa 4 permettant au Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres inférieurs à 90 000 € H.T ... lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- **vu** le budget SPIC Assainissement de la commune
- **vu** l'article 28 du Code des Marchés Publics concernant les marchés à « Procédure Adaptée » pour les prestations de travaux d'un montant inférieur à 5 548 000 € H.T,



République Française – Département de Vaucluse – Arrondissement d'Apt  
**MAIRIE DE CABRIERES D'AVIGNON**  
Commune membre de l'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse

- **considérant** le programme d'extension du réseau d'assainissement des eaux usées au quartier la Lise
- **vu** la délibération du conseil municipal n° 2014-036 en date du 11 avril 2014 instituant une commission MAPA (Marchés A Procédure Adaptée) pour tous les MAPA de travaux, fournitures et de services supérieurs à 90 000 € H.T,
- **vu** la publicité adaptée,
- **vu** l'analyse des offres
- **vu** l'avis de la commission MAPA en date du 12 juillet 2018

**Monsieur le Président propose à l'Assemblée :**

- D'attribuer le Marché Public de Travaux à Procédure Adaptée (M.A.P.A – article 28 du C.M.P) relatif à l'extension du réseau d'assainissement des eaux usées quartier de la Lise, à BRIES TP, domiciliée 377 route d'Apt, hameau de Coustellet, 84 220 CABRIERES D'AVIGNON
- D'accepter la rémunération de **503 580,60 € H.T** et d'accepter le versement d'acomptes au fur et à mesure de l'avancement de la prestation.
- D'autoriser Madame le Maire et / ou Monsieur le Premier Adjoint au Maire à signer le marché et tous les actes administratifs nécessaires à sa mise en œuvre et de prendre toutes mesures liées à la bonne exécution du marché

**Vote : Unanimité**

**3- Convention de servitude entre Enedis et la Commune pour l'alimentation électrique (tarif jaune) de la nouvelle restauration scolaire de Coustellet – Abrogation des délibérations n° 2017-052 du 9 novembre 2017 et n° 2018-007 du 22 février 2018**

**Monsieur le Président informe l'assemblée :**

Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir prendre connaissance du projet de convention de servitude entre Enedis et la Commune pour l'alimentation électrique (tarif jaune C4) de l'école de Coustellet (nouvelle restauration scolaire).

Madame le Maire demande à l'assemblée délibérante de bien vouloir de s'exprimer quant à cette convention.

Aucune observation n'ayant été émise,

**Monsieur le Président propose à l'Assemblée :**

**Vu** la convention de servitude entre Enedis et la Commune pour l'alimentation électrique (tarif jaune C4) de l'école de Coustellet (nouvelle restauration scolaire).

- d'approuver ladite convention et d'autoriser Madame le Maire et / ou Monsieur le Premier Adjoint à la signer
- d'abroger les délibérations n° 2017-52 du 9 novembre 2017 et 2018-007 du 22 février 2018 relatives à la convention de servitude entre Enedis et la Commune pour l'alimentation électrique (tarif jaune C4) de l'école de Coustellet (nouvelle restauration scolaire).

**Vote : Unanimité**



#### **4- Avis du conseil sur l'ouverture d'un centre de loisirs intercommunal les mercredis**

En raison du coût du service et des contraintes d'organisation, le conseil Municipal par 1 voix pour (Cathy Pommier-Bernard) et 13 voix contre s'oppose à l'ouverture d'un centre de loisirs intercommunal les mercredis pendant les périodes scolaires

#### **5- Questions diverses : Contrat de co-réalisation avec la Garance - Scène nationale de Cavaillon et la Mairie de Cabrières d'Avignon pour réaliser l'accueil d'un spectacle de la saison 2017-2018 à Cabrières d'Avignon dans le cadre de la mise en œuvre par la scène nationale d'un projet de décentralisation de sa programmation sur les départements de Vaucluse et des Bouches du Rhône, dénommé les Nomade(s)**

##### **Monsieur le Président informe l'assemblée :**

Dans le cadre de ses missions de service public, la GARANCE - SCENE NATIONALE DE CAVAILLON met en œuvre un projet de décentralisation de sa programmation sur les départements de Vaucluse et des Bouches du Rhône, dénommé les Nomade(s).

Dans le cadre de sa politique culturelle, la COMMUNE de Cabrières d'Avignon, ci-après dénommée « la COMMUNE » souhaite engager un partenariat avec la la GARANCE - SCENE NATIONALE DE CAVAILLON, ci-après dénommée « la GARANCE »

La GARANCE et la COMMUNE s'associent pour réaliser en commun l'accueil d'un spectacle au cours de la saison **2018-2019**.

Madame le Maire précise que le coût financier prévisionnel pour 1 représentation à la charge de la commune est estimé à **2 112,90 € HT**

Madame le Maire rappelle les délibérations n° 2014-070 du 30 septembre 2014, n° 2015-044 du 15 septembre 2015, n° 2016-048 du 13 octobre 2016, n° 2017-042 du 28 septembre 2017, par lesquelles le conseil municipal avait approuvé le contrat de co-réalisation avec la GARANCE pour réaliser chaque saison (2014-2015, 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018) l'accueil d'un spectacle à Cabrières d'Avignon.

Madame le Maire rappelle que ces spectacles ont tous bénéficié d'un vif succès.

##### **Monsieur le Président propose à l'assemblée :**

Vu le budget de la commune

Vu le contrat de co-réalisation

- d'approuver le contrat de co-réalisation ou convention avec la GARANCE pour réaliser l'accueil d'un spectacle de la saison **2018-2019** à Cabrières d'Avignon, notamment les obligations de la Commune et la participation financière de la commune
- d'autoriser Madame le Maire et / ou Monsieur le Premier Adjoint au Maire à le signer et à engager, liquider et mandater les dépenses relatives à la prestation dans la limite de **2 500 € HT**.

**Vote : Unanimité**



République Française – Département de Vaucluse – Arrondissement d'Apt  
**MAIRIE DE CABRIERES D'AVIGNON**  
Commune membre de l'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse

**FIN DE SEANCE A 19 HEURES 45**

Le 1<sup>er</sup> adjoint au Maire soussigné certifie que le compte-rendu du Conseil Municipal de la séance du 12 juillet 2018 a été affiché à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait en Mairie le 12 juillet 2018

Le secrétaire de séance

Le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire



Jérôme CHAUVIN

Jean-Claude REBUFFAT